



Reparation chez un garagiste

Par **cameltounsi**, le **30/10/2015** à **17:08**

Bonjour

J'ai déposer ma voiture chez un Électricien Automobile pour un problème d'alternateur, j'avais eu un devis qui a été effectué ailleurs (570€), j'ai bien précisé que vu l'âge de mon véhicule, je ne pourrais pas engager trop de frais et s'il pouvait me proposer moins que le devis, ça serait bien.

Je n'ai rien signé, ni bon de commande, ni ordre de réparation.

3 Jours après, j'appelle pour des nouvelles, il me dit qu'il a déjà tout déposer les pièces de mon auto et que j'en aurais au moins pour 1200€ !

Surpris, je lui ai répondu que je ne pourrais pas accepter et que je viendrais récupérer ma voiture.

Il s'est mis en colère, me disant qu'il a déjà passer 5 ou 6h rien qu'à déposer les pièces et qu'il ne peut plus faire marche arrière.....

Je me suis senti (pris en otage) j'ai essayé de proposer des solutions qui arrangeraient tout le monde (que j'accepte une pièce d'occasion, que je ne veux pas de garantie...) à condition qu'il ne dépasserait pas 500€, en Réexpliquant que mon auto ne vaut pas 1000€ !

Il était d'accord.

Après plusieurs appels pour des nouvelles, au bout de 2 semaines, mon auto est enfin réparé !

Il me présente une facture de plus de 800€...

J'ai contesté, mais j'ai payé malgré tout, car c'est ma seule voiture et sans elle je ne bouge plus. Ma question est : est-ce que je peux recourir à la justice et avoir gain de cause ?

cordialement